



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 10318

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les nombreuses suppressions d'emplois par voie budgetaire qui ont eu lieu dans les services des postes et des telecommunications. L'accroissement de competitivite, s'il s'accompagne d'un effort de la qualite du service, n'etant pas en contradiction avec le maintien des emplois, il lui demande s'il compte prendre des mesures afin de limiter ce phenomene.

Texte de la réponse

Reponse. - Conformement aux directives que vient d'adresser le Premier ministre, des propositions vont etre prochainement formulees au ministre delegue charge du budget. Ces propositions seront elaborees a la lumiere du debat public qui vient d'etre lance pour tenir compte des evolutions du secteur des postes et telecommunications. Elles s'inscriront dans le cadre d'une stabilisation globale des effectifs de l'Etat, en repondant par ailleurs a la necessite de faire face aux besoins prioritaires du secteur educatif. Dans ce contexte, l'assurance peut etre donnee que l'evolution des effectifs sera determinee en tenant compte tout a la fois de l'evolution des trafics, des nouveaux services et produits a developper, des gains de productivite attendus de l'evolution technologique, du niveau de qualite de service a atteindre et de la necessaire competitivite qu'il convient de garantir au service public.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10318

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1100